

Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 1^{er} octobre 2021

L'an deux mil vingt et un, le premier octobre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune du Crotoy légalement convoqué s'est assemblé salle Colette rue Jules Verne sous la Présidence de Philippe EVRARD, Maire.

Etaient présents : Monsieur EVRARD Philippe, Monsieur HORNOY Arnaud, Madame DEVISMES Karine, Monsieur BORDJI Taar (arrivé à 18h03), Madame DELORME Véronique, Monsieur PORQUET Serge, Madame MERLIN Marie-Jeanne, Madame HORVILLE Dominique, Madame KEUCK Florence, Monsieur DELRUE Marcel, Madame PELLARDY Stéphanie, Madame DESMARET Estelle, Madame BERZIN-DOUDOUX Dany, Madame MARCHAND Catherine.

Absents ayant donné procuration :

Monsieur PASSET Jean-Louis ayant donné procuration à Madame MERLIN Marie-Jeanne,
Monsieur TRICAUD Dominique ayant donné procuration à Madame DELORME Véronique,
Monsieur DESMARET Daniel ayant donné procuration à Madame DEVISMES Karine,
Madame LEVESQUE Céline ayant donné procuration Madame DESMARET Estelle,
Monsieur NOIRET Jean-Michel ayant donné procuration à Madame MARCHAND Catherine.

1/ Désignation d'un secrétaire de séance

Madame Dany BERZIN- DOUDOUX est désignée secrétaire de séance.

2/ Approbation du procès-verbal de la séance du 30 juin 2021

Le procès-verbal de la séance du 30 juin 2021 est approuvé à la majorité des voix.

Votes POUR : 12

Abstentions car non présents : 7

3. Création de postes dans le cadre du dispositif du parcours emploi compétences

Le dispositif du parcours emploi compétences a pour objet l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés particulières d'accès à l'emploi.

La mise en œuvre du parcours emploi compétences repose sur le triptyque emploi-formation-accompagnement : un emploi permettant de développer des compétences transférables, un accès facilité à la formation et un accompagnement tout au long du parcours tant par l'employeur que par le service public de l'emploi, avec pour objectif l'inclusion durable dans l'emploi des personnes les plus éloignées du marché du travail.

Ce dispositif, qui concerne notamment les collectivités territoriales et leurs établissements, prévoit l'attribution d'une aide de l'Etat à hauteur de 30 à 80% du SMIC selon le profil du candidat recruté.

Les personnes sont recrutées dans le cadre d'un contrat de travail de droit privé. Ce contrat bénéficie des exonérations de charges appliquées aux contrats d'accompagnement dans l'emploi.

La durée hebdomadaire afférente à l'emploi est de 30 heures par semaine, la durée du contrat est de 12 mois, et la rémunération doit être au minimum égale au SMIC.

Dans cette optique, lors du conseil du 30 juin 2021, nous avons entériné la création de 4 contrats PEC, la masse de travail de plus en plus importante au sein de notre collectivité nécessite du personnel supplémentaire.

Monsieur le Maire stipule que, dans le cadre des contrats PEC, des formations sont obligatoires pour les personnes recrutées.

Monsieur le Maire propose de créer 3 postes supplémentaires (portant ainsi à 7 le nombre de postes créés) dans le cadre du parcours emploi compétences dans les conditions suivantes :

- Contenu des postes : 3 postes d'adjoints techniques polyvalents et ou d'adjoints administratifs
- Durée des contrats : 12 mois non renouvelable
- Durée hebdomadaire de travail : 30 heures
- Rémunération : SMIC + 10 %

et propose au Conseil de l'autoriser à intervenir à la signature des conventions avec la Mission Locale et/ou Pôle Emploi et des contrats de travail à durée déterminée avec les personnes qui seront recrutées.

Madame MARCHAND s'enquiert des besoins de la commune en matière de personnel.
Monsieur le Maire lui répond que des agents techniques sont nécessaires pour la rénovation des logements communaux et qu'il faudra également recruter un agent administratif en remplacement d'un congé maternité.

Où l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- - **DECIDE à l'unanimité** de créer 3 postes supplémentaires d'adjoints techniques polyvalents et ou d'adjoints administratifs dans le cadre du dispositif du parcours emploi compétences dans les conditions suivantes :
- Contenu des postes : : 3 postes d'adjoints techniques polyvalents et ou d'adjoints administratifs
- Durée du contrat : 12 mois non renouvelable
- Durée hebdomadaire de travail : 30 heures
- Rémunération : SMIC + 10%

- **AUTORISE à l'unanimité** Monsieur le Maire à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires pour ces recrutements.

Votes POUR : 19

4. Autorisation signature convention FDE n°09-TE-0027-EF Effacement réseaux électriques rues Général Leclerc et Victor Pelletier

Monsieur le Maire demande aux élus d'approuver le projet d'effacement du réseau électrique suivant : rue du Général Leclerc et rue Victor Pelletier ; travaux à réaliser suivant la déclaration préalable déposée le 07/04/2021.

La réalisation des travaux électriques s'accompagne de la réalisation en tranchées communes de travaux d'éclairage public et de communications électroniques le cas échéant.

La présente convention a pour objet de préciser les dispositions prévues et les modalités de financement, les travaux prévus étant réalisés sous maîtrise d'ouvrage de la Fédération, autorité organisatrice de la distribution d'électricité sur le territoire de la commune.

Travaux électriques

Montant de l'opération

La Fédération réalisera l'opération d'effacement du réseau électrique, conformément à la déclaration préalable qui a été déposée.

Le montant de l'opération s'élève à :

Coût hors taxes des travaux électriques.....	213 177,69 €
Frais de maîtrise d'œuvre 5 % du coût hors taxes de l'opération.....	10 658,88 €
Montant HT de l'opération	223 836,57 € HT
TVA sur les travaux.....	42 635,54 €
Total :	266 472,11 € TTC

Plan de financement de l'opération électrique :

Participation de la commune 55% du coût HT de l'opération.....123 110,11 €

Montant pris en charge par la Fédération 45 % soit..... 100 726,46 €

TVA avancée par la Fédération

	42 635,54 €
--	-------------

Total : 266 472,11 € TTC

Travaux d'éclairage

Travaux sous maîtrise d'ouvrage de la Fédération

La Commune a demandé à la Fédération de mettre en place des ouvrages d'éclairage public (câblage et points lumineux), de manière à bénéficier de la tranchée commune ouverte pour l'extension électrique, conformément à un devis descriptif et estimatif validé par la Commune.

Conformément aux dispositions de la loi n° 85-704 du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage et notamment l'article 2.II, la Fédération assurera pour le compte de la Commune la maîtrise d'ouvrage de cette opération d'éclairage public dans les conditions fixées ci-après.
Les travaux seront réalisés par l'entreprise chargée de la réalisation des travaux électriques.

Montant de l'opération d'éclairage

Le montant de l'opération s'élève à :

Coût hors taxes des travaux d'éclairage.....	54 508,00 €
Frais de maîtrise d'œuvre 7 %.....	3 815,56 €
TVA sur les travaux.....	10 901,60 €

Total : 69 225,16 € TTC

Plan de financement de l'opération d'éclairage

Le plan de financement des travaux d'éclairage est le suivant :

Montant pris en charge par la Fédération (20 % du coût hors taxes des travaux, la TVA et la maîtrise d'œuvre)	25 618,76 €
Contribution de la commune	43 606,40 €

Total : 69 225,16 € TTC

Travaux d'installations de Communications Electroniques

Les infrastructures d'accueil désignent les fourreaux et les chambres de raccordement dans lesquels transitent les Equipements de Communications électroniques (câbles cuivre ou fibre optique).

Compte tenu de l'existence d'un réseau de communications électroniques aérien, disposé sur appuis communs, il a été convenu de réaliser des infrastructures d'accueil afin de rétablir en souterrain ce réseau conformément aux dispositions prévues par l'article L2224-35 du Code Général des collectivités Territoriales et à la convention passée entre la Fédération et Orange en application de l'article L 2224-35, du CGCT, modifié par la loi 2009-15720 du 17/12/2009.

Montant de l'opération d'installations de communications électroniques

Le montant de l'opération s'élève à :

Coût HT des travaux d'infrastructures d'accueil.....	63 052,64 €
Frais de maîtrise d'œuvre 5 % du coût hors taxes de l'opération.....	3 152,63 €
TVA sur travaux	12 610,53 €

Total : 78 815,80 € TTC

Plan de financement de l'opération d'installations de communications électroniques

Part de financement de la FDE 80 (40 % du coût HT)	26 482,11 €
Contribution de la commune 60 %	39 723,16 €
TVA avancée par la FDE 80.....	12 610,53 €

Total : 78 815,80 € TTC

Participation de la commune : 123 110,11 € + 43 606,40 € + 39 723,16 € = 206 439,67 €

La Fédération assurera l'entretien et la gestion des infrastructures d'accueil créées pour la mise à disposition de France Télécom et d'autres opérateurs qui en feraient la demande. Le rétablissement des Equipements de communications électroniques appartenant à Orange dans la nouvelle infrastructure d'accueil sera réalisé et pris en charge financièrement par France Télécom.

Monsieur le Maire demande aux élus de l'autoriser à signer la convention citée ci-dessus.

Où l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **AUTORISE à l'unanimité** Monsieur le Maire à signer la convention n°09-TE-0027-EF relative au projet d'effacement des réseaux rues du Général Leclerc et Victor Pelletier.

Dit que les crédits seront inscrits au chapitre 204 à l'article 2041582.

Votes POUR : 19

5. Demande de subvention départementale manifestations estivales 2021

L'assemblée départementale a décidé d'encourager les initiatives locales dans les domaines de la culture et du sport, secteurs d'activités durement touchés par la crise sanitaire.

Dans cette perspective, le département met en place un dispositif d'aide financière exceptionnelle et temporaire à destination des communes et des intercommunalités pour l'organisation de manifestations culturelles et/ou sportives sur la période d'août à octobre 2021.

Les taux d'accompagnements fluctuent de 20% à 50% par collectivité, avec un montant maximum de 10 000 € par collectivité.

En ce sens, Monsieur le maire demande au Conseil d'approuver (en régularisation) le programme des festivités de l'été 2021 ainsi que le plan de financement ci-dessous :

Plan de financement animations période estivale 2021 Août/Octobre 2021

CHARGES		PRODUITS	
Achats de prestations	39 225,75 €	Subvention :	
		Etat	
		Département	10 000,00 €
		Intercommunalités	
		Autre	
Location de matériels	5 221,71 €		
Frais de régie animation	5 401,71 €		
Taxes	4 140,00 €	Fonds propres :	43 989,17 €
Communication			
Dépenses diverses			
Total des dépenses	53 989,17 €	Total des recettes	53 989,17 €

Où l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE à l'unanimité** le programme des festivités de l'été 2021,
- **VALIDE à l'unanimité** le plan de financement ci-dessus,
- **AUTORISE à l'unanimité** Monsieur le Maire à solliciter la subvention d'un montant maximum de 10 000, 00 € au Conseil Départemental,
- **AUTORISE à l'unanimité** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier

Votes POUR : 19

Madame MARCHAND tient à souligner la qualité des animations qui ont été proposées et aimerait savoir si les élus ont eu des retours de la part des touristes et des administrés.

Monsieur le Maire : « Oui nous avons eu de bons retours notamment pour les après-midis guinguettes, les animations au kiosque et la parade festive ! »

Madame MARCHAND : « Il faut continuer dans ce sens et surtout insister sur la communication ! »

6. Modification tarifs locaux d'exposition

Monsieur le Maire rappelle aux élus que la commune dispose de 2 et bientôt 3 halls d'exposition communaux :

- le local à chalut (depuis une douzaine d'années), la galerie le Saint Michel (depuis mai 2021) et bientôt un nouveau lieu dans ce qui est aujourd'hui un garage communal sis Place Jeanne d'Arc, voisin au restaurant la Dolce Vita.

Aujourd'hui, nos tarifs se situent dans des valeurs très basses au regard de ce qui se pratique ailleurs.

Monsieur le Maire propose donc de pratiquer les tarifs suivants à compter du 1^{er} octobre 2021 :

	Local à Chalut (salle 1)	Salle le Saint-Michel (salle 2)	Salle place Jeanne d'Arc
Tarif semaine haute saison Vendredi 19h30 au vendredi 18h30	250,00 €	400,00 €	250,00 €
Tarif semaine moyenne saison Vendredi 19h30 au vendredi 18h30	150,00 €	230,00 €	150,00 €
Tarif semaine très basse saison Vendredi 19h30 au vendredi 18h30	100,00 €	180,00 €	100,00 €
Tarif week-end très basse saison Vendredi 13h30 au dimanche 19h00	70,00 €	90,00 €	70,00 €

En vue de développer les initiatives culturelles et artistiques au Crotoy par nos artistes tout au long de l'année, 2 variations tarifaires seront proposées :

- Une remise de 25 % sur le prix de location pour une semaine d'une des 3 salles selon la période du choix de l'exposant dès lors que celui-ci aura proposé sur une année civile 5 jours minimum d'ateliers, de stage, d'initiation, en concertation avec le service animation culture,
- Une remise de 25 % sur le prix de location pour une semaine d'une des 3 salles selon la période du choix de l'exposant dès lors que celui-ci loue 2 WE d'exposition en très basse saison ou une semaine en basse saison.

A la remarque de Madame MARCHAND relative à la hausse des tarifs que vont devoir subir les artistes qui ont déjà réservé pour les mois à venir, Monsieur le Maire répond que cette délibération est prise ce jour pour que ces mêmes personnes aient le temps de se dédire ou non.

Oui l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **VALIDE à l'unanimité** les tarifs ci-dessus qui seront pratiqués à compter du 1^{er} octobre 2021 :

	Local à Chalut (salle 1)	Salle le Saint-Michel (salle 2)	Salle place Jeanne d'Arc
Tarif semaine haute saison Vendredi 19h30 au vendredi 18h30	250,00 €	400,00 €	250,00 €
Tarif semaine moyenne saison Vendredi 19h30 au vendredi 18h30	150,00 €	230,00 €	150,00 €
Tarif semaine très basse saison Vendredi 19h30 au vendredi 18h30	100,00 €	180,00 €	100,00 €
Tarif week-end très basse saison Vendredi 13h30 au dimanche 19h00	70,00 €	90,00 €	70,00 €

Votes POUR : 19

7. Délibération budgétaire modificative budget ville n°3

Dépenses d'investissement réelles

Chapitre	nature	opération		D/R	F/I	R/O	Prévision
20	2033	9315	Salle de sport	D	I	R	570,00
204	2041582	9220	Eclairage public	D	I	R	44 000,00
21	2188	9210	Toilettes publiques	D	I	R	250,00
21	2188	9246	Villa les Tilleuls	D	I	R	252,00
23	2313	9315	Salle de sport	D	I	R	- 178 000,00
23	2315	9171	Travaux de voirie	D	I	R	160 000,00
23	2315	9288	Eaux pluviales	D	I	R	178 000,00
							205 072,00

TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT

205 072,00

Recettes d'investissement réelles

Chapitre	nature	opération		D/R	F/I	R/O	Prévision	Motif
204	2041582			R	I	R	22 724,00	Remboursement FDE Rue de la Dune
							22 724,00	

Recettes d'investissement d'ordre

Chapitre	nature	opération		D/R	F/I	R/O	Prévision	Motif
021	021			R	I	O	182 348,00	Transfert de la section de fonctionnement
							182 348,00	

TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT

205 072,00

Dépenses de fonctionnement réelles

Chapitre	nature	opération		D/R	F/I	R/O	Prévision	Motif
011	60622			D	F	R	7 173,00	Carburant
011	60631			D	F	R	11 000,00	Fournitures d'entretien
011	60633			D	F	R	7 000,00	Fournitures de voirie
011	617			D	F	R	500,00	Diagnostics divers (plomb, amiante, ...)
011	6231			D	F	R	5 000,00	Frais insertion
011	6262			D	F	R	4 500,00	Frais de téléphone
011	63512			D	F	R	14 000,00	Taxe foncière
011	63513			D	F	R	600,00	Régularisations taxe habitation
012	6336			D	F	R	2 000,00	Cotisations CNFPT
012	6413			D	F	R	11 000,00	Tickets restaurants contractuel
012	64168			D	F	R	30 000,00	Rémunérations contrats PEC
012	6451			D	F	R	6 000,00	Cotisations retraite agents
012	6453			D	F	R	20 000,00	Cotisations retraite agents
012	6488			D	F	R	22 000,00	Tickets restaurants
65	6533			D	F	R	7 000,00	Cotisations retraite Elus
65	65738			D	F	R	1 000,00	Participation pays arts et histoire
							148 773,00	

Dépenses de fonctionnement d'ordre

Chapitre	nature	opération	D/R	F/I	R/O	Prévision	Motif
023	023		D	F	O	182 348,00	Transfert vers la section d'investissement
						182 348,00	
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT						331 121,00	

Recettes de fonctionnement réelles

Chapitre	nature	opération	D/R	F/I	R/O	Prévision	Motif
013	6419		R	F	R	21 500,00	Remboursement Rémunérations contrats PEC
70	7035		R	F	R	841,00	Locations huttes
70	70876		R	F	R	2 677,00	Remboursement CCPM Salaire agent communal
73	7318		R	F	R	2 690,00	RS-TF-TEOM
74	7411		R	F	R	- 1 935,00	DGF
74	74121		R	F	R	15 958,00	Dotation Solidarité Rurale
74	74127		R	F	R	- 812,00	Dotation Nationale de Péréquation
74	74718		R	F	R	1 633,00	Subvention urnes, parois et dotation biodiversité
74	7488		R	F	R	190 000,00	Garanties de recettes 2020
75	752		R	F	R	36 000,00	Locations logements
75	7588		R	F	R	30 000,00	Remboursement TF + Charges locatives + TR
77	7788		R	F	R	32 569,00	Remboursement assurances + jugement
						331 121,00	
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT						331 121,00	

Où l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **VALIDE à l'unanimité** la délibération budgétaire modificative budget ville n°3 énoncée ci-dessous.

Votes POUR : 19

8. Plan de financement mission de programmation + concours architecte Médiathèque

Par délibération en date du 9 octobre 2020, le Conseil municipal a validé le Projet Scientifique, Culturel, Educatif et Social (PSCES) relatif à la construction de la médiathèque, d'un tiers-lieu numérique, et de locaux associatifs dans les bâtiments de l'ancienne école du Crotoy, et de la salle Colette sise îlot Jules Verne. Ce document décrit les enjeux, orientations et actions de la médiathèque pour les années à venir.

Par délibération en date du 24 juillet 2020, le Conseil municipal a autorisé le lancement d'une mission de programmation. Le cabinet Café Programmation, sis 38 rue de la Réunion, 75 020 PARIS, a été retenu dans le cadre d'une procédure de marché adapté.

Par délibération en date du 11 juin 2021, le conseil municipal a autorisé Monsieur le Maire à réaliser une procédure de concours restreint de maîtrise d'œuvre afin d'appréhender au mieux les aspects architecturaux, et de faire participer les administrés au choix du projet (étude de faisabilité administrative en cours pour cette option).

La procédure de concours est proposée au niveau « esquisse + » et avec trois équipes. Afin de désigner un maître d'œuvre chargé de la conception du projet et du suivi des travaux, la procédure à mettre en œuvre est celle du concours restreint sur « esquisse », en application de l'article L. 2125-1-2 et des articles R 2162-15 à R 2162-21 et R 2172-1 à R 2172-6 du Code de la Commande Publique.

Monsieur le maire présente aux élus le plan de financement de la mission de programmation ainsi que du concours d'architecte de la médiathèque.

(La délibération nous permet de prétendre au subventionnement par l'enveloppe territoriale)

Objet	Montant
Café programmation	54 289 € TTC
Missions de concours	20 000 € TTC
Frais de jury	3 600 € TTC
Frais d'huissier / réception des documents de manière anonyme	3 000 € TTC
TOTAL	80 889,00 €

Répartition des dépenses	
Conseil départemental	20 222,25 € TTC (25 %)
Etat	40 444,50 € TTC (50 %)
Mairie	20 222,25 € TTC (25 %)

Où l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE à la majorité des voix** le plan de financement tel que présenté ci-dessus
- **AUTORISE à la majorité des voix** Monsieur le Maire à solliciter les subventions,
- **AUTORISE à la majorité des voix** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier

Votes POUR : 18

Abstention : 1 (JM NOIRET)

Madame MARCHAND, détentrice du pouvoir de Monsieur NOIRET précise que celui-ci n'est pas contre le projet mais s'abstient comme il l'a fait lors des premières délibérations relatives à la médiathèque.

9. Echange de biens avec la société Eurarco

Monsieur le Maire procède à la lecture du courrier en date du 17 mars 2021 que lui a adressé la société EURARCO France.

Ce courrier concerne l'échange des biens suivants :

- la vente du chemin CV70 au profit de la société EURARCO pour un prix de 37 500,00 €,
- le rachat par la commune des parcelles AL 13, 14, 15, 16, 17 au prix de 37 500,00 €.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que ledit chemin est enclavé au milieu des parcelles appartenant à la société EURARCO, et que le chemin ne peut plus être emprunté de quelque façon que ce soit.

Monsieur le Maire demande donc au Conseil Municipal de l'autoriser à signer le contrat de vente unique dans le cadre d'un échange et de désigner Maître SIGWALD notaire à Saint-Valery-sur-Somme, pour la rédaction de l'acte.

Monsieur le Maire : « Nous récupérons un étang en échange d'un chemin fermé à la circulation ! »

Où l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **AUTORISE à l'unanimité** Monsieur le Maire à signer le contrat de vente unique dans le cadre d'un échange,

- **ACCEPTÉ à l'unanimité** de désigner Maître SIGWALD, notaire à Saint-Valery-sur-Somme, pour la rédaction de l'acte,
- **AUTORISE à l'unanimité** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

Votes POUR : 19

10. Droits d'initiatives

Néant

11. Communications du Maire

⇒ Monsieur le Maire énumère les interventions des pompiers du 1^{er} janvier au 29 septembre 2021 :

Détails des interventions du 1^{er} Janvier au 29 Septembre 2021 :

Opérations diverses : 23
Accidents de la circulation routière : 22
Feux : 20
Secours à personnes : 222
Dont 21 interventions en baie de Somme.
Total 287 interventions
Nombre moyen d'agents engagés/ intervention : 4
Sollicitation moyenne d'agents/jour : 4.2

Détails des interventions du 1^{er} Juin au 29 septembre 2021 :

Opérations diverses : 13
Accidents de la circulation routière : 13
Feux : 11
Secours à personnes : 151
Dont 17 interventions en baie de Somme.
Total 188 interventions
Nombre moyen d'agents engagés/ intervention : 4
Sollicitation moyenne d'agents/jour : 6.1

Monsieur le Maire : « Bravo à eux, ils n'ont pas chômé ! »

⇒ Monsieur le Maire poursuit en procédant à la lecture des courriels ci-dessous :

VILLE DU CROTOY

De: Gérard DHAYER <gerard.dhayer@gmail.com>
Envoyé: mercredi 4 août 2021 15:53
À: contact@villeducrotoy.fr
Objet: constatations

Monsieur le Maire,

Etes vous satisfait de constater que votre ville, au demeurant très jolie, est en train de mourir ?

Etant un habitué des lieux, je constate une évolution depuis 30 ans : celle des interdictions en tout genre.

-Interdiction de se baigner sans explication, interdiction de promener son chien, même tenu en laisse.

-Interdiction de se garer sauf à payer sur toute la commune. Ceci ne constitue t'il pas un sauve qui peut vers d'autres stations balnéaires?

Le résultat n'est pas sans conséquence sur l'affluence touristique: ce 3 Août, très peu de voitures sur des stationnement payants, donc peu de clients dans les restaurants qui sont au demeurant moins nombreux qu'habituellement. Est-ce une conséquence des différents confinements. J'ai remarqué plusieurs enseignes fermées et je m'en sus étonné.

Il y a quelques années que je m'étais pas rendu dans votre charmante station mais son évolution me laisse perplexe.

Pourriez-vous me fournir quelques explications car j'envisage d'y passer une partie de l'année.

VILLE DU CROTOY

De: M Barnier <m.barnier7@wanadoo.fr>
Envoyé: dimanche 15 août 2021 18:11
À: contact@villeducrotoy.fr
Objet: Merci !

À Monsieur le Maire,
À Mesdames les adjointes et messieurs les adjoints, A toutes et tous les Conseillères et conseillers municipaux,

Merci!

Je viens de passer deux semaines au Crotoy et j'en suis repartie le coeur rempli de joie. Quel beau village! Quel charme, quelle simplicité, quelles belles images vous nous offrez, à nous gens de passage pour un petit bout d'été ! J'ai été ravie par tout ce que mes yeux voyaient : la baie, bien sûr, ses couleurs changeantes, les promenades infinies, les ciels étonnants et variés. Je vis entourée de forêts, cernée, et chez vous, j'avais droit à l'horizon, parfois sans limites. J'ai connu la sérénité, l'apaisement, même si parfois le vent me bousculait.

Votre village réserve des surprises dans chaque rue, et l'Office du tourisme m'a bien aidée à les découvrir. Tout y est agréable à regarder. Maisons de couleur, propres, pimpantes, simples, souvent fleuries. Je me suis sentie bien dans votre village, le calme est là, les commerçants sont accueillants, et j'ai apprécié leurs productions et goûté les gaufres, les moules, l'agneau de pré salé, le battu, le miel, les chocolats, les soles... et pour rien au monde je ne manquais le marché.

Quant à ma petite fille, Candy a été pour elle la caverne d'Ali baba!
Je n'ai pas tout vu bien sûr, et heureusement car je reviendrai.

J'avais donc envie de vous remercier, ainsi que les habitants que vous représentez, pour avoir fait de votre village un lieu où l'on a envie d'habiter car tout y est à échelle humaine, simple et vrai. La baie vous a offert un paysage exceptionnel, et vous l'avez respecté. En regardant Le Crotoy, Jeanne d'Arc doit être réconfortée.

Je vous adresse mes salutations reconnaissantes et cordiales.

Marie-Louise Barnier
60580 Coye-la-forêt

Madame MARCHAND confirme que la commune a fait beaucoup d'efforts au niveau de la propreté des rues mais que ces derniers sont encore insuffisants !

Monsieur le Maire indique que les agents en charge du nettoyage des rues commencent leur journée à 6h00 du matin de façon à ce que les premiers promeneurs profitent d'une ville propre.

Malheureusement, les incivilités proviennent des administrés et des visiteurs. Nous ne pouvons pas être derrière tout le monde !!

Monsieur le Maire clôture la séance en remerciant les élus, la presse et le public de leur présence.

Fin des débats : 19h00

La secrétaire,

Madame Dany DOUDOUX

NOM	EMARGEMENT
EVRARD Philippe	
HORNOY Arnaud	
DEVISMES Karine	
BORDJI Taar	
DELORME Véronique	
PORQUET Serge	
MERLIN Marie-Jeanne	
PASSET Jean-Louis	ABSENT
HORVILLE Dominique	
TRICAUD Dominique	ABSENT
KEUCK Florence	
DELRUE Marcel	
DESMARET Daniel	ABSENT
PELLARDY Stéphanie	
LEVESQUE Céline	ABSENTE
DESMARET Estelle	
NOIRET Jean-Michel	ABSENT
MARCHAND Catherine	